

autorités fédérales, et cette désinvolture à l'égard d'une question essentielle touchant l'avenir économique et social de cette province est vraiment méprisables.

Il n'est guère utile que j'élaboré à ce sujet cet après-midi, mais je puis vous dire, monsieur le président, que les habitants de l'Île du Prince-Édouard sont profondément ébranlés de ce qu'après avoir pressé l'annulation du projet de passage, le gouvernement décide maintenant, toutes voiles dehors, une augmentation du tarif de transbordeur qui entrera bientôt en vigueur pour le service de Northumberland. La compagnie privée qui gère l'autre service de transbordeur n'a sans doute pas été consultée. Elle aussi augmentera très certainement ses tarifs. La nouvelle structure tarifaire nuira à l'économie de la province et affaiblira l'optimisme que nos habitants ont pu éprouver pour le programme d'aménagement de l'île que vient d'annoncer le gouvernement. Au nom du ciel, à quoi sert d'essayer, d'une part, d'élever le niveau de vie des habitants de l'Île du Prince-Édouard alors que d'autre part, on s'attaque à ce lien de communication essentiel avec le continent?

En voilà assez là-dessus. J'espère que malgré son absence de cet après-midi, le ministre des Transports lira mes remarques et y répondra de façon réfléchie.

**M. Bell:** Monsieur le président, mes observations seront dans une autre veine que celle du préopinant. Je veux faire quelque chose de très inusité. Je tiens à féliciter le gouvernement et le Pacifique-Canadien de projeter la construction d'un nouveau transbordeur qui desservira Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick et Digby. Je me dissocie donc des propos du préopinant. Je ne veux pas dire par là que je ne suis pas d'accord avec lui; nous aussi nous avons bien des raisons de nous plaindre. On dit qui est mauvais du point de vue politique de féliciter le gouvernement à la Chambre, surtout quand on est de l'opposition. Mais je tiens à verser au hansard, afin qu'on me comprenne bien, que la société ferroviaire et le gouvernement méritent d'être félicités de projeter la construction d'un grand transbordeur qui fera la navette entre Saint-Jean et Digby. Nous attendons ce transbordeur depuis très longtemps. Je pourrais passer des heures à critiquer le gouvernement d'avoir tant tardé. Quoi qu'il en soit, le transbordeur sera grand et c'est ce qu'il nous faut. Je suis heureux que le Pacifique-Canadien ait consenti à le construire au Canada, et surtout dans les chantiers maritimes de Saint-Jean. Je veux que mes sentiments soient bien compris et que le hansard en témoigne.

Je m'empresse d'ajouter qu'on se plaint beaucoup du port de Saint-Jean et d'autres questions de transport par rapport au Paci-

fique-Canadien. Mais, monsieur le président, je dois dire aux fins du compte rendu que nous sommes très heureux d'obtenir enfin un nouveau transbordeur pour assurer le service entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse.

**L'hon. M. Côté:** Monsieur le président, permettez-moi de proposer un amendement tendant à rectifier une omission ou une variation accidentelle dans la version française du bill seulement.

[Français]

Je propose que la version française du bill C-173 soit modifiée par le retranchement des lignes 21 et 22 de la page 40 dudit bill et leur remplacement par les suivantes:

5 (1) Lorsqu'un passage d'eau, autre qu'un passage d'eau entre le Canada et un autre pays, est établi ou ...

(L'amendement est adopté).

[Traduction]

(L'article modifié est adopté.)

Les articles 96 à 99 inclusivement sont adoptés.

● (5.40 p.m.)

Sur l'article 100 (1)—*Lois dont l'application relève du ministre des communications*

**L'hon. M. Côté:** Je voudrais proposer un amendement, monsieur le président, pour ajouter le ministère des Postes, le ministre des Postes et le sous-ministre des Postes, car au cours de la période comprise entre le 12 juillet 1968 et avril 1969, les lois mentionnées dans la partie II de l'Annexe A relevaient de la compétence du ministre des Postes et non du ministre des Communications. Par conséquent je propose:

Que le bill C-173 soit modifié par le retranchement des lignes 9 et 10 de la page 45 dudit bill et leur remplacement par les suivantes;

«ministre des Travaux publics, le sous-ministre des Travaux publics, le ministère des Postes ou le sous-ministre des Postes fait l'objet»

**M. le vice-président:** L'amendement est-il adopté?

**Des voix:** Adopté.

(L'amendement est adopté.)

Sur l'article 100 (2)—*Mentions dans d'autres documents*

**L'hon. M. Côté:** Au sujet de l'article 100 (2), je voudrais proposer un amendement pour la même raison que pour l'article 100 (1). Je propose:

Que le bill C-173 soit modifié par le retranchement des lignes 25 et 26 de la page 45 dudit bill et leur remplacement par les suivantes: